

FORMATION

«La liquidation des régimes matrimoniaux et le droit des divorces»

Vendredi 9 novembre 2018
De 9h à 12h30 et de 14h à 16h30
Chambéry

Yann FAVIER, professeur à l'Université Savoie Mont Blanc (Faculté de droit de Chambéry)

DIVORCE ET REGIMES MATRIMONIAUX 2018

Cette nouvelle session sera l'occasion de s'interroger sur un premier bilan du divorce par acte d'avocat mais aussi de reprendre des questions concernant les effets du divorce, dont la prestation compensatoire ou les conditions et effets du partage.

Le contentieux des régimes matrimoniaux nous amènera à actualiser des notions-clés autour des effets du régime primaire, de l'article 1415 du code civil ou encore des difficultés liquidatives portant tant sur la détermination des masses actives et passives en régime de communauté que sur les mécanismes liquidatifs mettant en jeu les méthodes de règlement des comptes entre époux en régime de communauté et dans les régimes conventionnels (séparation de biens, participations aux acquêts).

Les couples non mariés ne seront pas oubliés : la jurisprudence illustrant cette année encore la question du sort des créances entre concubins à l'heure de la rupture dans des hypothèses variées (indivisions, constructions sur le sol d'autrui etc.) mais aussi, ce qui est plus rare, celle des dettes liées à des prestations sociales.

PROGRAMME

Matin (9h-12h30)

I.- CONTENTIEUX DU DIVORCE

1.- Procédure et cas de divorces

- Compatibilité avec la Constitution des dispositions prévoyant que le français ne s'impose pas dans la convention de divorce par consentement mutuel sans juge, signées par les époux et leurs avocats, la traduction ne s'imposant que pour le dépôt. : CE, 14 juin 2018, n° 408261
- Incidence de la contrariété d'une répudiation algérienne au principe d'égalité des époux lors de la dissolution du mariage : Civ. 1^{ère}, 4 juill. 2018, n° 17-16102.

2.- Prestation compensatoire

A.- Fixation, critères d'évaluation

- Evaluation de la prestation compensatoire : prise en compte de la contribution à l'entretien de l'enfant et du partage des charges avec un nouveau compagnon : Civ. 1^{ère}, 4 juill. 2018, n° 17-20.281
- Point de départ des intérêts produits par la prestation compensatoire : Civ. 1^{ère}., 07-02-2018, n° 17-14.184 (157 F-P+B)
- Appel général et point de départ pour la fixation de la prestation compensatoire : Civ. 1^{ère}., 28 févr. 2018, n° 16-28735
- Conditions de la recevabilité de la demande de prestation compensatoire présentée pour la première fois en appel : 1^{re} civ. 14-03-2018, n° 17-14.874 (291 F-P+B)

B.- Modification

- Suppression de la prestation compensatoire sous forme de rente viagère en raison de l'absence de gestion utile de son patrimoine par la créancière : Civ. 1^{ère} 27 juin 2018, n° 17-20.181
- Transmission successorale de l'action en révision d'une rente compensatoire viagère Civ. 1^{re}, 28 mars 2018, FS-P+B, n° 17-14.389

3°) Effets patrimoniaux du divorce

- **Attribution préférentielle :**
 - Civ. 1^{ère}., 7 févr. 2018, n° 16-26892
 - Civ. 1^{ère}., 11 avr. 2018, n° 17-16390

II.- REGIME PRIMAIRE ET CONTRIBUTION A LA DETTE

- Logement familial : vente par un époux associé d'une société civile immobilière Civ. 1^{ère}, 14 mars 2018 n° 17-16.482 (n° 286 F-P+B)

- Logement et de la contribution aux charges du mariage en séparation de biens : Civ. 1ère 11 avril 2018 n° 17-17.457 (422 F-D)

B.- Contribution à la dette

- Cautionnement souscrit par un époux commun en biens : la base d'appréciation d'une éventuelle disproportion manifeste n'est pas l'assiette du gage du créancier : Com. 15 nov. 2017, n° 16-10.504 P+B+I

Après-midi (14h à 16h30) : liquidation des intérêts patrimoniaux des couples mariés et non mariés

III - LIQUIDATION DES REGIMES MATRIMONIAUX

A.- Régime de communauté

-Les parts sociales : Civ. 1^{ère}, 28 mars 2018 n° 17-16.198 (342 F-P+B)
- La preuve et la portée du emploi : Civ. 1^{re}, 13 sept. 2017, n° 16-21.896
- Rappel sur le calcul des récompenses en cas d'aliénation : Civ. 1^{re}, 28 mars 2018, n° 16-28.025

B.- Régimes conventionnels

1°) Séparation de biens

-Séparation de biens : créances entre époux et logement familial : Cass. 1^{ère} civ. 7 février 2018, n°17-13276
-Le financement du bien indivis ou personnel en régime séparatiste : Cass. 1^{re} civ., 11 avr. 2018, n° 17-17457 (rejet pourvoi c/ CA Chambéry, 17 janv. 2017)
- Liquidation de l'avantage matrimonial né d'une séparation de biens avec société d'acquêts : Civ. 1^{re}, 29 nov. 2017, n° 16-29.056

2°) Participation aux acquêts

- L'indemnité de licenciement et les contrats de retraite en présence d'une participation aux acquêts : Civ. 1^{re}, 15 nov. 2017, n° 16-25.023, P+B+I

III- RUPTURE DE PACS ET DE CONCUBINAGE

- PACS consécutif à un concubinage et enrichissement injustifié : Civ. 1^{ère}, 11 avril 2018, n°18207
- Indivisions et créances entre indivisaires :
• Civ. 1ère., 28 février 2018 N° de pourvoi: 17-14037
• Cass. 1^{ère} civ. 7 février 2018 N° de pourvoi: 17-13979
- Construction ou améliorations sur le bien d'autrui :
• Civ. 3ème. 5 octobre 2017 n°16-20946
- Créances sociales :
• Civ. 2ème 30 novembre 2017 n° 16-24021, P+B